



## **Procès-verbal du Conseil d'Administration** **du CCAS de Saint-Haon-le-Châtel** **Séance du 09 avril 2025 à 10h00**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à dix heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Saint-Haon-le-Châtel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilbert MAGNAUD, Président.

**Nombre de membres en exercice** : 9                      présents : 6                      votants : 6

**Présents** : MM et Mmes MAGNAUD Gilbert, DUSSUD Bruno, PEROUX GUILLOD Gilliane, DULAC Nathalie, DAVID Marie Pierre, GAYET Marie

**Absentes excusées** : BARATHON Marion, DEPLANQUE Laetitia

**Absent** : MARCHETTO Johan

**Date de convocation du Conseil d'administration** : le samedi 29 mars 2025

**Secrétaire de séance** : Gilliane PEROUX GUILLOD

### **0 - Validation du procès-verbal du conseil d'administration du 18 décembre 2024**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, approuve le procès-verbal (version interne et version publique) du 18 décembre 2024.

## **A – DOSSIERS DONNANT LIEU A DELIBERATION**

### **1 – Vote du compte de gestion 2024**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. Thierry ALEXANDRE et Mme Valérie MOUSSIERE, successivement Chefs du service comptable au SGC LOIRE NORD, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que M. Thierry ALEXANDRE et Mme Valérie MOUSSIERE, successivement Chefs du service comptable au SGC LOIRE NORD, ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans leurs écritures,

Après délibération, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne la section fonctionnement,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par M. Thierry ALEXANDRE et Mme Valérie MOUSSIERE, successivement Chefs du service comptable au SGC LOIRE NORD, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- Adopte le compte de gestion de M. Thierry ALEXANDRE et Mme Valérie MOUSSIERE, successivement Chefs du service comptable au SGC LOIRE NORD, pour l'exercice 2024 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

## **2 – Vote du compte administratif 2024**

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 04/04/2024 approuvant le budget primitif de l'exercice 2024,

Monsieur le Président ayant quitté la séance et le Conseil d'Administration siégeant sous la présidence de Monsieur Bruno DUSSUD, 1<sup>er</sup> Adjoint, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des collectivités territoriales,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, approuve le compte administratif 2024 du CCAS qui laisse apparaître :

- Dépenses : 516.03 €
- Recettes : 1 537.81 €
- Un excédent de fonctionnement de 1 021.78 €
- Un excédent antérieur reporté de 9 282.80 €
- **EXCEDENT DEFINITIF de 10 304.58 €**

## **3 – Affectation du résultat 2024**

Il est proposé au Conseil d'Administration, après avoir examiné le compte administratif, d'affecter les résultats comme suit :

| <b>Résultat de fonctionnement</b> |             |
|-----------------------------------|-------------|
| Résultat de l'exercice 2024       | 1 021.78 €  |
| Résultat de clôture 2024          | 10 304.58 € |

Où cet exposé et après délibération, à l'unanimité des votants, les membres du Conseil d'Administration décident d'affecter la somme de 10 304.58 € à la section de fonctionnement (c/002).

## **4 – Subventions aux associations 2025**

Monsieur le Président présente à l'assemblée les propositions d'attribution de subventions 2025 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

| <b>N°</b> | <b>STRUCTURES</b>             | <b>MONTANTS<br/>EN EUROS</b> | <b>COMMENTAIRES</b>             |
|-----------|-------------------------------|------------------------------|---------------------------------|
| 1         | Secours Catholique            | 100 €                        | Projet « Transport Solidaire »  |
| 2         | Comité d'entraide du Roannais | 100 €                        | Fonctionnement/Aide alimentaire |
| 3         | Croix Rouge                   | 200 €                        | Fonctionnement/Aide             |
|           | <b>TOTAL</b>                  | <b>400 €</b>                 |                                 |

Après délibération, à l'unanimité des votants, le Conseil d'Administration décide d'attribuer les subventions 2025 aux associations comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

### **5 – Vote du budget primitif 2025**

Le Conseil d'Administration examine le projet du budget primitif 2025.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- En section de fonctionnement, les dépenses et les recettes s'élèvent à 11 685.58 €.

Après délibération, à l'unanimité des votants, le Conseil d'Administration approuve le budget primitif 2025.

### **6 – Valeur des tickets régie en 2025**

Il est proposé des valeurs de tickets avec couleurs pour l'organisation des manifestations qui seront organisées par le CCAS pendant l'année 2025 :

- L'entrée à 5.00 € (cinq euros) sur ticket blanc jusqu'à épuisement du stock,
- Tickets blancs à 5.00 € (cinq euros) à la suite à partir du numéro 531,
- Des boissons ou pâtisseries à 1.00 € (un euro) sur ticket jaune jusqu'à épuisement du stock,
- Tickets jaunes à 1.00 € (un euro) à la suite à partir du numéro 421,
- Des boissons à 1.50 € (un euro et cinquante cents) sur ticket rose jusqu'à épuisement du stock,
- Des tickets ivoire à 2 € (deux euros) à partir du numéro 1.

Après délibération, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants :

- Valide les valeurs de tickets avec couleurs pour l'organisation des manifestations qui seront organisées par le CCAS pendant l'année 2025, à savoir :
- L'entrée à 5.00 € (cinq euros) sur ticket blanc jusqu'à épuisement du stock,
- Tickets blancs à 5.00 € (cinq euros) à la suite à partir du numéro 531,
- Des boissons ou pâtisseries à 1.00 € (un euro) sur ticket jaune jusqu'à épuisement du stock,
- Tickets jaunes à 1.00 € (un euro) à la suite à partir du numéro 421,
- Des boissons à 1.50 € (un euro et cinquante cents) sur ticket rose jusqu'à épuisement du stock,
- Des tickets ivoire à 2 € (deux euros) à partir du numéro 1.
- Fera valider les tickets par le SGC LOIRE NORD.

## **B – DOSSIERS NE DONNANT PAS LIEU A DELIBERATION**

### **7 – Projets 2025**

Mercredi 11 juin 2025, une séance de cinéma et un apéritif dînatoire seront organisés. Une annonce sera faite aux familles disponibles pour demander de l'aide.

Séance levée à 10h45

La Secrétaire de séance,

Gilliane PEROUX GUILLOD



Le Président,

Gilbert MAGNAUD

